



## Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

DEL06\_2023\_11\_20

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Le vingt novembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents :** GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, EVANO Thomas, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, PURENNE Myriam.

**Etaient absents excusés :** de KERIZOUET Isabelle, DINASQUET Carolyn, LE CAPITAINE Anne-Cécile, TROTTIER Stéphane, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga.

**Pouvoirs :** De KERIZOUET Isabelle donne pouvoir à DUVAL Laurent  
DINASQUET Carolyn donne pouvoir à GARIDO Véronique  
LE CAPITAINE Anne-Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas  
TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam  
VALPERGUE de MASIN Marie-Olga donne pouvoir à BOULOUARD Eric

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Madame Anne LE ROUX

L'adjointe au maire informe l'assemblée :

Si la collectivité n'a pas adopté son budget avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'ordonnateur peut jusqu'à l'adoption du budget, mettre en recouvrement les recettes et engager les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En revanche, pour les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, il faut l'autorisation du Conseil Municipal.

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente pour le budget principal selon le tableau suivant :

Chapitre	BP 2023	25% du BP 2023
16 : Emprunt & dettes assimilées	350 500 €	87 625 €
20 : Immobilisations incorporelles	152 625 €	38 156 €
204 : Subventions équipement	21 200 €	5 300 €
21 : Immobilisations corporelles	1 490 577 €	372 644 €
23 : Immobilisations en cours	3 199 581 €	799 895 €

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 22 novembre 2023

Le Maire,



Laurent DUVAL